



Bulletin Officiel

N° 4541 Jeudi 13 Février 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BLOC DE CONTROLE : SOPAT 2

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENTS D'ANNUITES

FCC BIAT-CREDIMMO 1 3

FCC BIAT-CREDIMMO 2 3

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOPAT 4

SOTETEL 5

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014 -1 » 6-9

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ARAB TUNISIAN LEASE – ATL - 2014 -1 » 10-13

COURBE DES TAUX 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 15-16

ANNEXE I

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETES AU 31/12/2013

- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
- SICAV L'EPARGNANT
- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN BLOC DE CONTROLE

**Société de Production Agricole Teboulba
-SOPAT SA-**

Siège social : Avenue de 23 janvier- BP 19- 5080 Téboulba-

Le Conseil du Marché Financier a été saisi d'une demande d'acquisition d'un bloc de contrôle dans le capital de la société Gallus Holding Finance, propriétaire de 65,429% du capital de la SOPAT et ce, conformément à la décision du CMF n°29 du 15 septembre 2009 stipulant que : « ...tout changement ultérieur au niveau du contrôle majoritaire en droits de vote de la société Gallus Holding Finance entraînerait la soumission des parties concernées aux dispositions des articles 6, 7 et 8 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ».

Par cette demande, le Groupe La Rose Blanche (Groupe Kamel Belkhiria) détenant 49% du capital de la société Gallus Holding Finance, se propose d'acquérir 51% du capital de ladite société (par les sociétés MEDIGRAIN, MCSR, et monsieur Kamel Belkhiria), appartenant à Rached Lahmar, Fethi Lahmar, Imed Lahmar, Sihem Boussemma, Ikbel Brahem, Intissar Lahmar, et aux sociétés Meleagris et Lahmar Holding.

De ce fait, le Conseil du Marché Financier a décidé de suspendre la cotation des actions de la société SOPAT à partir du **jeudi 13 février 2014**.

PAIEMENTS D'ANNUITES**AVIS DES SOCIETES****FCC BIAT-CREDIMMO 1**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en capital et intérêts, aux taux respectifs de **TMM*+1,20%** et **TMM*+2,20%**, relatifs à l'échéance du **15 Février 2014**, seront effectués comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire :	43,668 DT	par part P2
Intérêt Unitaire brut :	8,840 DT	par part P2

Total brut : **52,508 DT par part P2**

Part S :

Principal Unitaire :	43,668 DT	par part S
Intérêt Unitaire brut :	10,330 DT	par part S

Total brut : **53,998 DT par part S**

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement, soit 4,73%.

2013 - AS - 1033

FCC BIAT-CREDIMMO 2

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et **P3** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P2** et le règlement des Intérêts pour **P2**, **P3** et **S**, aux taux respectifs de **TMM*+1,00%**, **TMM*+1,70%** et **TMM*+2,00%**, relatifs à l'échéance du **15 Février 2014**, seront comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire :	70,787 DT	par part P2
Intérêt Unitaire brut :	6,333 DT	par part P2

Total brut : **77,120 DT par part P2**

Part P3 :

Intérêt Unitaire brut :	16,432 DT	par part P3
-------------------------	-----------	-------------

Total brut : **16,432 DT par part P3**

Part S :

Intérêt Unitaire brut :	17,199 DT	par part S
-------------------------	-----------	------------

Total brut : **17,199 DT par part S**

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement, soit 4,73%.

2013 - AS - 1034

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA
-SOPAT SA-**

Siège social : Avenue de 23 janvier- BP 19- 5080 Té Boulba

La société Gallus porte à la connaissance des actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT" et du public, que le Fonds ABRAAJ CAPITAL - SGAM AL KANTARA, détenant 49% du capital de Gallus S.A, propriétaire de 65,429% du capital de la SOPAT, a cédé sa participation au niveau de la société GALLUS au profit des sociétés du Groupe Belkhiria et des frères LAHMAR dans les proportions suivantes :

Acquéreur	Nombre d'actions acquises	En % du capital de la société GALLUS
Société MEDIGRAIN	4 990 272	26.72727%
Société MCSR	4 158 510	22.27246%
Société ACN	10	0.00005%
Société GSS	10	0.00005%
Société TRANSFOOD	10	0.00005%
Société UNAGRO	10	0.00005%
M.Kamel BELKHIRIA	7	0.00004%
M.Rached LAHMAR	3	0.00002%
M.Fethi LAHMAR	1	0.00001%
M.Imed LAHMAR	1	0.00001%
Total	9 148 834	49.00%

La cession s'est effectuée pour un montant global de 11 000 002.402DT pour 9 148 834 actions.

Des négociations en vue de concrétiser une cession de parts conférant le contrôle de la société aux sociétés du Groupe la rose blanche (Belkhiria) de la part des frères Lahmar sont à un stade très avancé et devraient aboutir à très brève échéance. La société Gallus ne manquera pas d'informer le public de l'issue de ces négociations en temps opportun.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Société Tunisienne D'Entreprises de Télécommunications
-SO.T.E.TEL-**

Siège Social: Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public ce qui suit:

- ❖ La société dispose au 31/01/2014 d'un carnet de commandes de 27,4 MDT tenant compte de la réalisation d'un chiffre d'affaires au mois de Janvier dépassant 3 MDT et elle s'est fixée un objectif de réaliser un chiffre d'affaires de 22 MDT au 1^{er} semestre par le maintien du rythme d'activité du 4^{ème} trimestre 2013 qui a dégagé un résultat des activités ordinaires bénéficiaire de 1,6 MDT.
- ❖ La SOTETEL a procédé à la signature d'un accord de partenariat avec l'équipementier italien de faisceaux hertziens « SIAE » ayant des références internationales dans l'activité des réseaux mobiles.
- ❖ La SOTETEL a engagé des négociations assez avancées de partenariat avec la Société Tunisienne d'Informatique pour l'Ingénierie « ST2i », bien introduite sur les marchés africains.
- ❖ Concernant l'activité Export, la SOTETEL a intensifié les actions de prospection et de participation aux appels d'offres en Algérie, Libye, Tchad et Cameroun et elle a de fortes chances pour remporter ces appels d'offres. La SOTETEL informera ses actionnaires et le public des suites positives de ces appels d'offres.
- ❖ La SOTETEL dispose d'un patrimoine immobilier comptabilisé avec sa valeur historique qui peut générer des plus values importantes et qu'au niveau de son passif, il y a une absence totale d'endettement.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 04 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de deux ans, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le 29/08/2013 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 » d'un montant de *20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars*. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre *TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,25% brut l'an au maximum* pour le taux variable et entre *6,80% brut l'an au minimum et 7,50% brut l'an au maximum* pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché. A cet effet la Direction Générale a fixé les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire présentées ci-dessous.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «TUNISIE LEASING 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	7,2% ou TMM + 2,2%
Catégorie B	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- Suite -

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,2% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Pour la catégorie A, lors de la souscription, le souscripteur doit choisir le type de taux à adopter.

- *Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,2% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,35% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2014, qui est égale à 4,593%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,793%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,2%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne : C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et de 5 ans pour la Catégorie B pour l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- Suite -

- ✓ La duration de la Catégorie A est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie B est de 4,309 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/04/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/04/2014**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/04/2019** pour la catégorie A et le **28/04/2021** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **28 avril** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêt et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/04/2015**. Pour la catégorie B, le premier remboursement des intérêts aura lieu le **28/04/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/04/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/02/2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/04/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13/05/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/02/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par STICODEVAM.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 8 novembre 2013, les notes attribuées à la société Tunisie Leasing, soient :

- Note à long terme : BBB+ (tun)
- Note à court terme : F2 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 09 janvier 2014, la note « BBB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «TUNISIE LEASING 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0850 en date du 29 janvier 2014, du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004 en date du 10 juillet 2013, de l'actualisation du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004/A003 en date du 04 novembre 2013, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de TUNISIE LEASING ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 28/11/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 millions de dinars aux conditions suivantes :

- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux : 7,3% et/ou TMM+1,9%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire « ATL 2014-1 » est de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars, divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **17/02/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **17/03/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/03/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/03/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/03/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 09 septembre 2013 auprès de la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A - Les jardins du lac II - Les Berges du Lac - 1053 - Tunis.

- Suite -

But de l'émission :

ARAB TUNISIAN LEASE, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2014-1 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre IV – Titre 1 – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA CAapitaux, Intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/03/2014**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **17/03/2014** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mars de l'année n-1 au mois de février de l'année n.

Taux fixe

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la première année, d'un montant annuel constant de 20,000 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **17/03/2019**.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- Suite -

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, **17 mars** de chaque année. Le premier paiement en principal et intérêts aura lieu le **17/03/2015**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,3% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de décembre 2013, qui est égale à 4,5933%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,4933%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 5 ans.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire «ATL 2014-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 2,741 années.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de l'Arab Financial Consultants et de la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 08/11/2013, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- ✓ Note nationale long terme : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- ✓ Note nationale court terme : F3 (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- ✓ Note nationale de dette senior : BBB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative
- ✓ Note nationale de dette subordonnée : BB (tun) ; Maintenu sous surveillance négative

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 20/01/2014, la note « BBB (tun) » avec mise sous surveillance négative à l'emprunt obligataire « ATL 2014-1 ».

- Suite -

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500DT) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2014-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA Capitaux - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres : Au 31/12/2013, Il existe 10 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 19 lignes de cotation.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire, l'ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Arab Tunisian Lease s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «ATL 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **14-0851** en date du **31 janvier 2014**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-006** en date du **23 août 2013** et de son actualisation enregistrée par le CMF sous le n° **13-006-A001** en date du **31 janvier 2014**.

La note d'opération, le document de référence ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et de l'AFC- intermédiaire en bourse- sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du lac II – Les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 13 FEVRIER 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,775%		
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,785%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,789%	1 004,091
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,798%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,809%	1 012,859
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,816%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,822%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,829%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,837%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,844%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,848%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,857%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,860%	1 020,212
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015	4,863%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,051%	998,941
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,174%	1 001,374
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,348%	870,574
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,399%	995,991
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,571%	1 035,329
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,724%		985,358
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,864%	985,156
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,895%	758,565
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,942%	981,015
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,117%	969,770
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,244%		960,571
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,312%	1 036,515
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,323%		953,127

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	148,643	148,656		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,097	13,099		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,348	1,348		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,461	36,464		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,504	49,508		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	156,849	156,747		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	553,835	553,057		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	115,861	115,886		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	124,145	124,226		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,106	117,319		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	112,998	113,174		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	88,455	88,940		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	134,492	134,245		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	96,468	96,463		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	108,303	108,562		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 355,788	1 364,797		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 231,950	2 243,073		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	100,833	102,233		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,424	103,003		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	123,757	124,889		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 201,681	1 209,883		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	122,952	126,424		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,433	15,516		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 902,807	5 917,216		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 159,964	5 170,625		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 000,000	5 000,000		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,183	2,219		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,900	1,921		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,066	1,102		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	108,743	108,755
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,217	104,619	104,628
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,764	106,269	106,280
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	103,172	103,183
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREEE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	104,034	104,045
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	107,235	107,245
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	104,720	104,732
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,499	103,913	103,922
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,066	104,370	104,378
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	105,747	105,756
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	102,573	102,584
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	104,680	104,691
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	104,337	104,347
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	107,243	107,253
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,568	106,032	106,043
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	103,564	103,574
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,565	103,016	103,026
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,053	105,063
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	103,082	103,093
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	103,988	103,999
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	104,940	104,949
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,045	103,056
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,699	104,152	104,162
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,125	105,135
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	102,658	102,668

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,514	10,560	10,561
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	103,327	103,336
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	103,931	103,941
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	101,669	101,746
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	69,386	69,151
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	145,973	145,795
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 454,656	1 453,109
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	107,539	110,267	110,247
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	105,111	108,237	108,195
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	84,541	84,454
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,789	16,784
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	256,768	269,181	268,613
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	34,596	34,630
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 370,223	2 371,670
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	75,257	76,894	76,800
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	56,784	57,462	57,473
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	100,664	100,811
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	111,112	111,255
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	99,614	99,853
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,302	11,529	11,520
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	11,809	12,277	12,257
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	14,788	15,682	15,654
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	13,881	15,124	15,059
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	28/07/64	0,268	11,452	12,231	12,214
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	03/08/34	0,086	10,375	10,839	10,821
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/87	0,140	10,397	10,601	10,584
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/09/91	0,199	10,675	10,699	10,700
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	125,991	126,008
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	126,100	126,025
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,526	10,542
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	102,604	108,489	108,159
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	20,335	20,332
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	80,533	80,511
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	83,365	83,279
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	98,168	98,241
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	92,394	92,249
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	98,263	98,161
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	100,656	100,666
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	10,005	10,011
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	9,644	9,626
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	92,572	92,787	93,353
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	98,591	98,222	100,993
97	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	128,994	132,410
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,407	10,683
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	116,235	117,737
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	117,542	117,708
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	101,001	101,697
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	97,231	99,239
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	175,762	177,104
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	162,477	163,601
105	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	142,966	143,632
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 424,861	9 575,166
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,361	18,606
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	128,353	132,150
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 483,476	1 511,201
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	103,425	105,575
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	87,204	88,756
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	115,911	116,395
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 687,426	8 795,383
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	8,922	9,196
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,857	9,159

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
PROVISOIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons effectué l'examen limité des états financiers provisoires de l'Union Financière Hannibal SICAV au 31 décembre 2013, comprenant le bilan, l'état de résultat ainsi que l'état de variation de l'actif net pour la période de douze mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers provisoires font ressortir un actif net de 1.825.532 dinars pour un capital social de 1.705.200 dinars et une valeur liquidative de 107,056 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière provisoire conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière provisoire sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières provisoires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers provisoires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Financière Hannibal SICAV au 31 décembre 2013 conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Au 31 décembre 2013, le portefeuille titres représente 79,71% de l'actif. Toutefois, il y'a lieu de signaler que ce taux a dépassé, au cours de la période du 02 au 12 octobre 2013, le taux maximum de 80% tel que fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001. Il a atteint, le 04 octobre 2013, 84,75%.

Tunis, le 28 janvier 2014

Le Commissaire Aux comptes :
Cabinet Ali LAHMAR, membre de
Kreston International,

Ali LAHMAR

Bilan
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2013	31/12/2012
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>1 475 810,779</u>	<u>1 502 195,508</u>
Actions et droits rattachés		866 364,357	638 147,797
Emprunts obligataires et valeurs assimilés		567 070,372	864 047,711
Autres valeurs		42 376,050	0,000
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC 2	<u>375 744,457</u>	<u>395 019,548</u>
Placements monétaires		147 582,024	345 690,874
Disponibilités		228 162,433	49 328,674
Créances d'exploitation	AC 3	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Créances d'exploitation		0,000	0,000
Autres actifs	AC 4	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		<u>1 851 555,236</u>	<u>1 897 215,056</u>
<hr/>			
PASSIF		31/12/2013	31/12/2012
Opérateurs créditeurs	PA 1	8 969,413	6 734,667
Créditeurs divers	PA 2	17 053,451	18 139,689
TOTAL PASSIF		<u>26 022,864</u>	<u>24 874,356</u>
Capital	CP 1	<u>1 808 234,297</u>	<u>1 851 851,452</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>1 705 200,000</u>	<u>1 680 100,000</u>
Capital en début de période		1 680 100,000	3 113 600,000
Emission en nominal		454 300,000	93 900,000
Rachat en nominal		-429 200,000	-1 527 400,000
Sommes non distribuables		<u>103 034,297</u>	<u>171 751,452</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		171 751,452	334 216,978
Sommes non distribuables exercice en cours		-68 717,155	-162 465,526
Sommes distribuables		<u>17 298,075</u>	<u>20 489,248</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		8,960	1,159
Sommes distribuables de l'exercice en cours		17 289,115	20 488,089
ACTIF NET		<u>1 825 532,372</u>	<u>1 872 340,700</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 851 555,236</u>	<u>1 897 215,056</u>

Etat de résultat
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/10/13 au 31/12/13	Période du 01/01/13 au 31/12/13	Période du 01/10/12 au 31/12/12	Période du 01/01/12 au 31/12/12
Revenus du portefeuille titres	PR1				
a- Dividendes	PR 1-a	0,000	25 556,199	0,001	17 737,361
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1-b	7 837,423	32 057,883	13 210,030	53 449,103
c- Revenus des placements monétaires	PR 1-c	1 250,124	5 479,045	2 885,093	11 448,595
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 087,547	63 093,127	16 095,124	82 635,059
- Charges de gestion des placements	CH 1	-5 773,893	-22 595,358	-6 736,869	-32 869,928
- Revenus Nets des placements		3 313,654	40 497,769	9 358,255	49 765,131
- Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000
- Autres charges	CH 2	-5 766,310	-23 509,720	-6 214,840	-25 489,679
RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 452,656	16 988,049	3 143,415	24 275,452
Régularisation du résultat d'exploitation		815,723	301,066	-3 309,099	-3 787,363
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-1 636,933	17 289,115	-165,684	20 488,089
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-815,723	-301,066	3 309,099	3 787,363
Variation des +/- values potentielles sur titres		-13 168,609	-60 370,062	-77 783,635	-490 572,302
+/- values réalisées sur cession des titres		-21 141,104	-6 385,311	2 365,283	531 175,985
Frais de négociation		-1 700,683	-4 552,034	-1 263,149	-6 390,586
Résultat non distribuable		-36 010,396	-71 307,407	-76 681,501	34 213,097
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-38 463,052	-54 319,358	-73 538,086	58 488,549

Etat de variation de l'actif net
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/10/13 au 31/12/13	Période du 01/01/13 au 31/12/13	Période du 01/10/12 au 31/12/12	Période du 01/01/12 au 31/12/12
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	-38 463,052	-54 319,358	-73 538,086	58 488,549
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION				
a- Résultat d'exploitation	-2 452,656	16 988,049	3 143,415	24 275,452
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	-13 168,609	-60 370,062	-77 783,635	-490 572,302
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-21 141,104	-6 385,311	2 365,283	531 175,985
d- Frais de négociation de titres	-1 700,683	-4 552,034	-1 263,149	-6 390,586
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES		-20 965,581		-29 485,344
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	82 666,652	28 476,611	-313 367,075	-1 648 819,289
a- Souscriptions				
Capital	91 000,000	454 300,000	0,000	93 900,000
Régularisation des sommes non distribuables	8 047,956	51 885,228	0,000	14 780,193
Régularisation des sommes distribuables	991,074	5 425,709	0,000	828,941
b- Rachat				
Capital	-15 800,000	-429 200,000	-280 000,000	-1 527 400,000
Régularisation des sommes non distribuables	-1 397,422	-49 294,976	-30 057,783	-211 458,816
Régularisation des sommes distribuables	-174,956	-4 639,350	-3 309,292	-19 469,607
VARIATION DE L'ACTIF NET	44 203,600	-46 808,328	-386 905,161	-1 619 816,084
AN 4 - ACTIF NET				
a- en début de période	1 781 328,772	1 872 340,700	2 259 245,861	3 492 156,784
b- en fin de période	1 825 532,372	1 825 532,372	1 872 340,700	1 872 340,700
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS				
a- en début de période	16 300	16 801	19 601	31 136
b- en fin de période	17 052	17 052	16 801	16 801
VALEUR LIQUIDATIVE	107,056	107,056	111,442	111,442
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-8,08%	-2,84%	-13,18%	0,63%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES au 31/12/2013

I – Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; sinon à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

Les états financiers trimestriels de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV sont libellés en dinar tunisien.

AC 1 : Note sur le portefeuille titres

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur	% l'Actif
<u>Actions et droits rattachés</u>		<u>814 281,795</u>	<u>866 364,357</u>	<u>46,79%</u>
ADWYA	4 500	36 900,000	31 212,000	1,69%
ARTES	13 600	91 228,060	87 692,800	4,74%
ATTIJARI BANK	6 000	105 811,400	97 488,000	5,27%
BIAT	965	44 829,237	58 093,000	3,14%
BT	7 667	34 534,025	70 513,399	3,81%
CARTHAGECEMENT	35 000	126 233,786	116 515,000	6,29%
MONOPRIX	4 200	55 958,757	98 603,400	5,33%
POULINA GP HOLD	5 000	29 999,720	26 030,000	1,41%
SFBT	6 000	82 276,410	79 758,000	4,31%
SOTRAPIL	3 115	29 085,270	28 876,050	1,56%
SOTUVER	6 800	47 020,000	44 907,200	2,43%
STAR	375	53 250,000	54 562,125	2,95%
TLS	2 500	51 900,000	52 500,000	2,84%
TPR	4 603	25 255,130	19 613,383	1,06%
<u>Droits</u>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,00%</u> 0,00%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>45 624,512</u>	<u>42 376,050</u>	<u>2,29%</u>
UNIVERS	450	45 624,512	42 376,050	2,29%
<u>Obligations Privées</u>		<u>106 052,989</u>	<u>106 685,525</u>	<u>5,76%</u>
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	100.000	100 000,000	100 613,698	5,43%
BHSUB07	20.177	6 052,989	6 071,827	0,33%
<u>BTA</u>		<u>446 585,833</u>	<u>460 384,847</u>	<u>24,86%</u>
BTA022015	70	70 369,833	73 881,723	3,99%
BTA052022	50	48 860,000	50 652,110	2,74%
BTA072017	130	129 116,000	132 462,521	7,15%
BTA072017	200	198 240,000	203 388,493	10,98%
TOTAL		1 412 545,129	1 475 810,779	79,71%

AC 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Désignation	Date d'Acquisition	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur	% l'Actif
<u>BTCT</u>					
BTCT 25-03-14 52S	12/03/2013	150	143 664,400	147 582,024	7,97%
Sous Total =			143 664,400	147 582,024	7,97%
Compte courant bancaire				228 162,433	12,32%
Total =				375 744,457	20,29%

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2012</u>	<u>1 851 851,452</u>	<u>1 851 851,452</u>
- <u>Souscriptions de la période</u>	<u>454 300,000</u>	<u>454 300,000</u>
- <u>Rachats de la période</u>	<u>-429 200,000</u>	<u>-429 200,000</u>
- <u>Autres mouvements</u>	<u>-68 717,155</u>	<u>-51 419,080</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	-71 307,407	-71 307,407
- Régularisation sommes non distribuables	2 590,252	2 590,252
- Sommes distribuables de la période		17 298,075
<u>Montant fin de période au 31/12/2013</u>	<u>1 808 234,297</u>	<u>1 825 532,372</u>

CP 2 : Note sur le capital

<u>Capital au 31/12/2012</u>	
* Montant en nominal	1 680 100,000
* Nombre de titres en circulation	16 801
* Nombre d'actionnaires	84
<u>Souscriptions Réalisées</u>	
* Montant	454 300,000
* Nombre de titres émis	4 543
<u>Rachats Effectués</u>	
* Montant	429 200,000
* Nombre de titres rachetés	4 292
<u>Capital au 31/12/2013</u>	
* Montant en nominal	1 705 200,000
* Nombre de titres en circulation	17 052
* Nombre d'actionnaires	103

PR 1 a - b : Note sur les revenus du portefeuille titres

Désignations	Période du 01/10/13 au 31/12/13	Période du 01/10/12 au 31/12/12
<u>Revenus des Actions</u>	<u>0,000</u>	<u>0,001</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Revenu des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>7 837,423</u>	<u>13 210,030</u>
Revenu des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	7 641,586	13 024,634
Revenu des obligations privées	195,837	185,396
TOTAL	7 837,423	13 210,031

PR 1 - c : Note sur les revenus des placements monétaires

Désignations	Période du 01/10/13 au 31/12/13	Période du 01/10/12 au 31/12/12
Intérêts des bons de trésor	1 250,124	2 885,093
Total placements monétaires	1 250,124	2 885,093

Notes sur les autres actifs et les autres passifs

	Libellés	31/12/2013	31/12/2012
<u>AC 3</u>	<u>Créances d'exploitation</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Dividendes	0,000	0,000
<u>AC 4</u>	<u>Autres Actifs</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Etat retenue à la source sur BTA	0,000	0,000
<u>PA 1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>8 969,413</u>	<u>6 734,667</u>
	Frais du Gestionnaire	873,446	1 643,527
	Frais du Dépositaire	730,311	430,777
	Frais du Distributeur	7 365,656	4 660,363
<u>PA 2</u>	<u>Créditeurs divers</u>	<u>17 053,451</u>	<u>18 139,689</u>
	Etat retenue à la source	168,000	168,000
	Redevance CMF	156,176	170,354
	Charges à payer sur exercice antérieur	0,000	0,000
	Charges et produit en attente de régularisation	0,000	0,000
	Budget des charges à payer sur exercice en cours	16 729,275	17 801,335

	<u>Charges à payer sur l'exercice 2013</u>	<u>21 062,325</u>	<u>22 400,000</u>
	Jetons de présence	9 000,000	12 000,000
	Honoraires commissaire aux comptes	6 720,400	6 721,200
	Frais Assemblée	2 459,818	2 139,364
	Frais de publication au bulletin CMF	653,700	652,400
	Taxe revenant aux collectivités locales	2 148,012	619,452
	Frais Bancaires	80,240	80,240
	Ajustement des charges budgétisées sur exercice antérieur	0,155	187,344

Notes sur les charges de gestion

	Libellés	du 01/10/2013 au 31/12/2013	du 01/10/2012 au 31/12/2012
<u>CH 1</u>	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>5 773,893</u>	<u>6 736,869</u>
	Rémunération du Gestionnaire	2 058,527	2 418,184
	Rémunération du Dépositaire	371,548	431,878
	Rémunération du Distributeur	3 343,818	3 886,807
<u>CH 2</u>	<u>Autres charges</u>	<u>5 766,310</u>	<u>6 214,840</u>
	Redevance CMF	457,450	537,381
	Services bancaires et assimilés	0,000	46,834
	Charges diverses	0,000	0,024
	Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000
	Abonnement des charges budgétisées	5 308,860	5 630,601

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 Mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 426.349.476, un actif net de D : 425.891.551 et un bénéfice de la période de D : 4.585.712.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT », comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 27 Janvier 2014 :

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	4	<u>322 273 525</u>	<u>338 827 343</u>
Obligations et valeurs assimilées		321 833 151	335 916 952
Titres OPC		440 374	2 910 391
Placements monétaires et disponibilités		<u>103 841 068</u>	<u>107 800 692</u>
Placements monétaires	5	103 338 239	107 785 178
Disponibilités		502 829	15 514
Créances d'exploitation	9	<u>234 883</u>	<u>767 559</u>
TOTAL ACTIF		<u>426 349 476</u>	<u>447 395 594</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	457 925	599 388
TOTAL PASSIF		<u>457 925</u>	<u>599 388</u>
ACTIF NET			
Capital	11	408 887 316	429 920 146
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		3 770	1 675
Sommes distribuables de l'exercice en cours		17 000 465	16 874 385
ACTIF NET		<u>425 891 551</u>	<u>446 796 206</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>426 349 476</u>	<u>447 395 594</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2013	Période du 01/01 au 31/12/2013	Période du 01/10 au 31/12/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012
Revenus du portefeuille-titres	6	3 958 193	16 213 409	4 036 445	16 649 522
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 958 193	16 161 056	4 035 403	16 026 562
Revenus des titres OPC		-	52 353	1 042	622 960
Revenus des placements monétaires	7	1 249 205	4 298 183	1 124 072	4 070 888
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 207 398	20 511 592	5 160 517	20 720 410
Charges de gestion des placements	10	(643 300)	(2 571 268)	(673 242)	(2 735 265)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 564 098	17 940 324	4 487 275	17 985 145
Autres produits		-	-	3 938	26 703
Autres charges		(3)	(12)	(7)	(13)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 564 095	17 940 312	4 491 206	18 011 835
Régularisation du résultat d'exploitation		(860 469)	(939 847)	(914 652)	(1 137 450)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 703 626	17 000 465	3 576 554	16 874 385
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		860 469	939 847	914 652	1 137 450
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(520 201)	(429 866)	353 190	(152 501)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		541 818	204 867	(114 577)	(396 832)
RESULTAT DE LA PERIODE		4 585 712	17 715 313	4 729 819	17 462 502

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/10 au 31/12/2013</i>	<i>Période du 1/01 au 31/12/2013</i>	<i>Période du 1/10 au 31/12/2012</i>	<i>Période du 1/01 au 31/12/2012</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	4 585 712	17 715 313	4 729 819	17 462 502
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat d'exploitation	4 564 095	17 940 312	4 491 206	18 011 835
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(520 201)	(429 866)	353 190	(152 501)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	541 818	204 867	(114 577)	(396 832)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(16 671 966)	-	(17 873 950)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(21 975 195)	(21 948 002)	(25 115 887)	(59 160 439)
Souscriptions				
- Capital	71 984 016	253 566 114	56 222 026	232 236 504
- Régularisation des sommes non distribuables	(47 816)	(104 501)	(95 392)	(247 653)
- Régularisation des sommes distribuables	2 629 569	8 628 191	1 937 627	7 718 218
Rachats				
- Capital	(93 119 237)	(274 395 658)	(80 457 244)	(288 762 399)
- Régularisation des sommes non distribuables	68 506	126 214	129 469	285 568
- Régularisation des sommes distribuables	(3 490 233)	(9 768 362)	(2 852 373)	(10 390 677)
VARIATION DEL'ACTIF NET	(17 389 483)	(20 904 655)	(20 386 068)	(59 571 887)
ACTIF NET				
En début de période	443 281 034	446 796 206	467 182 274	506 368 093
En fin de période	425 891 551	425 891 551	446 796 206	446 796 206
NOMBRE D' ACTIONS				
En début de période	4 367 329	4 364 226	4 609 952	4 937 354
En fin de période	4 152 780	4 152 780	4 364 226	4 364 226
VALEUR LIQUIDATIVE	102,556	102,556	102,377	102,377
TAUX DE RENDEMENT	1,04%	3,95%	1,02%	3,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2013

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB MANAGER », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 322.273.525 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		316 267 178	321 833 151	75,57%
Obligation de sociétés		93 818 025	95 994 257	22,54%
AB SUB 2010	30 000	2 399 700	2 434 222	0,57%
AB SUB 2010	20 000	1 599 800	1 622 815	0,38%
AB SUB 2011-1	20 000	1 600 000	1 620 536	0,38%
AMEN BANK 2006	10 000	400 000	416 290	0,10%
AMENBANK 2009 A	20 000	1 466 400	1 482 515	0,35%
AMENBANK A 2008	15 000	999 975	1 031 887	0,24%
AMENBANK B 2008	25 000	1 875 000	1 939 438	0,46%
AMENBANK 2009 B	30 000	2 199 600	2 223 462	0,52%
AIL 2009-1	7 000	140 000	146 203	0,03%
AIL 2011-1	10 000	600 000	618 677	0,15%
AIL 2012-1	5 000	400 000	412 099	0,10%
AIL 2013-1 F	10 000	1 000 000	1 032 833	0,24%
AIL 2013-1 F	2 900	290 000	299 522	0,07%
AIL 2013-1 V	10 000	1 000 000	1 031 801	0,24%
ATB 2007/1 D	50 000	3 800 000	3 919 651	0,92%
ATB SUB 2009 A2	40 000	3 000 000	3 078 115	0,72%
ATB SUB 2009 B1	10 000	1 000 000	1 028 110	0,24%
ATL 2010-1	20 000	800 000	813 332	0,19%
ATL 2010-1	5 000	200 000	203 333	0,05%
ATL 2010-2	20 000	1 600 000	1 600 194	0,38%
ATL 2012-1	10 000	800 000	823 077	0,19%
ATL 2013-1	20 000	2 000 000	2 075 415	0,49%
ATL 2013-2	20 000	2 000 000	2 014 518	0,47%
ATL 2013-2	10 000	1 000 000	1 007 259	0,24%
ATL2008SUB	5 000	500 000	510 049	0,12%
BH V 2013-1	10 000	1 000 000	1 025 806	0,24%
BH 2007	50 000	1 000 000	1 003 014	0,24%
BH 2009 A	20 000	1 692 000	1 692 000	0,40%
BH 2013-1	10 000	1 000 000	1 027 722	0,24%
BNA 2009 SUB	28 000	2 052 960	2 118 079	0,50%
BTE 2009	49 000	2 940 000	2 976 198	0,70%
BTE 2010 A	20 000	1 400 000	1 416 851	0,33%
BTE 2011 B	10 000	950 000	992 295	0,23%
BTK 2009 C	10 000	799 900	828 681	0,19%
BTK 2012-1 B	20 000	1 714 300	1 725 189	0,41%
CHO 2009	6 000	450 000	452 291	0,11%
CHO COMPANY 2009	3 000	225 000	225 000	0,05%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	1 055 616	0,25%
CIL 2009/1 F	8 000	160 000	163 163	0,04%
CIL 2009/2	15 000	300 000	303 782	0,07%
CIL 2009/3	10 000	400 000	415 465	0,10%
CIL 2010/1	10 000	400 000	407 129	0,10%

CIL 2010/2 F	10 000	400 000	402 733	0,09%
CIL 2011/1	10 000	600 000	622 150	0,15%
CIL 2011/1	5 000	300 000	311 075	0,07%
CIL 2011/1	5 000	300 000	311 075	0,07%
CIL 2012/1	5 000	400 000	414 518	0,10%
CIL 2012/2	20 000	2 000 000	2 088 899	0,49%
CIL 2013/1 B	20 000	2 000 000	2 007 945	0,47%
CIL V 2010/2	10 000	400 000	402 685	0,09%
CIL 2009/1 V	12 000	240 000	244 771	0,06%
EL WIFACK 2010	14 000	840 000	874 673	0,21%
EL WIFACK 2013	20 000	2 000 000	2 075 222	0,49%
HL F 2010/1	5 500	220 000	224 962	0,05%
HL F 2010/2	5 000	200 000	200 836	0,05%
HL F 2013/1	10 000	1 000 000	1 034 481	0,24%
HL V 2010/1	7 500	300 000	306 805	0,07%
HL V 2010/2	10 000	400 000	401 628	0,09%
HL F 2013/1	10 000	1 000 000	1 032 132	0,24%
STB 2008/2	50 000	3 750 000	3 918 822	0,92%
STB 2008/2	20 000	1 526 400	1 588 519	0,37%
TB 2011 A	9 000	771 390	806 249	0,19%
STB 2011 A	5 000	428 550	447 916	0,11%
STM 2007 B	10 000	200 000	202 878	0,05%
STM 2007 C	4 000	80 000	81 151	0,02%
TL 2011-2	10 000	600 000	604 930	0,14%
TL 2011-3	5 000	400 000	417 233	0,10%
TL 2013-1 B	10 000	1 000 000	1 014 142	0,24%
TL 2013-1 B	10 000	1 000 000	1 014 142	0,24%
TL 2013-2 B	10 000	1 000 000	1 000 000	0,23%
TL F 2010-2	10 000	400 000	402 073	0,09%
TL F 2011-1	7 500	450 000	461 569	0,11%
TL SUB 2009	5 000	100 000	101 201	0,02%
TL SUB 2010	20 000	1 200 000	1 245 312	0,29%
TL SUB 2013	5 000	500 000	518 641	0,12%
TL SUB 2013	2 000	200 000	207 456	0,05%
TL V 2010-2	10 000	400 000	402 037	0,09%
TL V 2011-1	7 500	450 000	460 925	0,11%
SIHM 2008 A	3 000	120 000	121 852	0,03%
SIHM 2008 C	5 000	200 000	203 086	0,05%
SIHM 2008 D	2 000	80 000	81 234	0,02%
UBCI 2013	20 000	2 000 000	2 063 790	0,48%
UIB 2009-1 A	40 000	2 400 000	2 446 119	0,57%
UIB 2009-1 B	40 000	2 932 800	2 991 842	0,70%
UIB 2009-1 C	20 000	1 600 000	1 634 260	0,38%
UIB 2011-1 A	20 000	1 600 000	1 624 629	0,38%
UIB 2011-1 B	20 000	1 800 000	1 831 566	0,43%
UIB 2011-2	10 000	857 100	894 230	0,21%
MEUBLATEX C 2010	1 000	80 000	82 358	0,02%
PANOBOIS 2007	2 000	80 000	83 020	0,02%
ATTIJARI LEASING 2013-1 C	20 000	2 000 000	2 012 138	0,47%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	857 150	858 713	0,20%

Bons du trésor assimilables		222 449 153	225 838 894	53,03%
BTA 02/2015	39 933	41 774 594	42 199 812	9,91%
BTA 05/2022	33 983	35 150 015	35 967 596	8,45%
BTA 07/2017	11 500	11 378 500	11 750 674	2,76%
BTA 03/2019	36 000	37 177 300	37 918 352	8,90%
BTA 12/2016	13 000	12 995 259	13 024 499	3,06%
BTA 04/2014	26 707	27 822 250	27 897 474	6,55%
BTA 03/2016	16 000	16 198 220	16 585 077	3,89%
BTA 08/2022	17 500	16 956 315	17 277 063	4,06%
BTA 10/2018	19 000	18 996 840	19 182 924	4,50%
BTA 10/2015	4 000	3 999 860	4 035 423	0,95%
<u>Titres des Organismes de Placement Collectif</u>		436 285	440 374	0,10%
<u>Titres des OPCVM</u>		436 285	440 374	0,10%
UNIVERS OBLIG	4 211	436 285	440 374	0,10%
TOTAL		316 703 463	322 273 525	75,67%
Pourcentage par rapport à l'actif				75,59%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à D : 103.338.239 se détaillant comme suit :

			Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiaires d'une notation				3 935 553	3 964 760	0,93%
BT ELWIFAK LEASING	du 17/10/2013 à 6,8%	pour 120 jours		1 964 537	1 986 702	0,47%
BT HANNIBAL LEASE	du 27/11/2013 à 7%	pour 70 jours		989 257	994 475	0,23%
BT ELWIFAK LEASING	du 19/12/2013 à 7%	pour 120 jours		981 759	983 583	0,23%
Bon du trésor à court terme				6 513 397	6 545 115	1,54%
BTCT au 25/03/2014 acquis le 28/06/2013				1 918 447	1 950 165	0,46%
BTC au 23/12/2014 acquis le 31/12/2013				4 594 950	4 594 950	1,08%
Comptes à terme STB				55 900 000	56 495 384	13,27%
Placement au 28/01/2014 (au taux de 4,97%)				1 000 000	1 006 645	0,24%
Placement au 21/10/2014 (au taux de 4,9%)				15 000 000	15 144 986	3,56%
Placement au 24/03/2015 (au taux de 5,2%)				1 500 000	1 550 433	0,36%
Placement au 21/10/2015 (au taux de 6,72%)				10 000 000	10 119 303	2,38%
Placement au 07/11/2014 (au taux de 4,9%)				900 000	907 056	0,21%
Placement au 19/07/2014 (au taux de 4,64%)				5 000 000	5 083 393	1,19%
Placement au 29/09/2014 (au taux de 4,88%)				3 500 000	3 538 184	0,83%
Placement au 29/09/2015 (au taux de 7%)				6 000 000	6 093 896	1,43%
Placement au 09/03/2014 (au taux de 4,97%)				1 000 000	1 006 645	0,24%
Placement au 17/02/2014 (au taux de 4,97%)				1 000 000	1 006 645	0,24%
Placement au 17/02/2014 (au taux de 4,97%)				1 000 000	1 006 645	0,24%
Placement au 28/01/2014 (au taux de 4,72%)				5 000 000	5 031 553	1,18%
Placement au 30/12/2014 (au taux de 4,75%)				5 000 000	5 000 000	1,17%
Certificats de dépôt				35 975 236	36 332 980	8,53%
Certificat de dépôt STB au 06/01/2014 (au taux de 4,75%)				1 496 842	1 498 895	0,35%
Certificat de dépôt STB au 07/01/2014 (au taux de 4,75%)				997 894	999 158	0,23%
Certificat de dépôt STB au 02/01/2014 (au taux de 4,75%)				4 495 256	4 498 577	1,06%
Certificat de dépôt STB au 13/01/2014 (au taux de 4,75%)				997 894	998 526	0,23%
Certificat de dépôt STB au 09/01/2014 (au taux de 4,75%)				11 987 350	11 987 350	2,81%
Certificat de dépôt STUSID BANK au 26/08/2014 (au taux de 5,24%)				3 000 000	3 057 989	0,72%
Certificat de dépôt STB au 28/09/2014 (au taux de 5,2%)				7 000 000	7 083 316	1,66%
Certificat de dépôt STB au 19/08/2014 (au taux de 5,11%)				6 000 000	6 209 169	1,46%
TOTAL				102 324 186	103 338 239	24,26%
Pourcentage par rapport à l'actif						24,24%

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2013 à D : 3.958.193, contre D : 4.036.445 pour la période allant 01/10 au 31/12/2012, se détaillant ainsi :

	Trimestre 4 2013	Trimestre 4 2012
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 164 571</u>	<u>948 438</u>
- Intérêts	1 164 571	948 438
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>2 793 622</u>	<u>3 086 965</u>
- Intérêts des BTA	2 793 622	3 086 965
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>	-	<u>1 042</u>
- Revenu des Titres OPCVM	-	1 042
TOTAL	3 958 193	4 036 445

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2013 à D : 1.249.205, contre D : 1.124.072 pour la période allant 01/10 au 31/12/2012, se détaillant ainsi :

	Trimestre 4 2013	Trimestre 4 2012
Intérêts des billets de trésorerie	37 824	89 221
Intérêts des comptes à terme	755 004	414 064
Intérêts des BTCT	40 685	276 366
Intérêts des certificats de dépôt	415 692	344 421
TOTAL	1 249 205	1 124 072

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à D : 457.925, contre D : 599.388 au 31/12/2012 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Gestionnaire	160 339	240 661
Dépositaire	109 071	87 814
Commission de distribution	188 515	270 913
Total	457 925	599 388

Note 9 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à D : 234.883, contre D : 767.559 au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Sommes à l'encaissement	197 056	717 881
Autres	37 827	49 678
Total	<u>234 883</u>	<u>767 559</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2013 à D : 643.300, contre D : 673.242 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2012 et se détaillent ainsi :

	<u>Trimestre 4 2013</u>	<u>Trimestre 4 2012</u>
Rémunération du gestionnaire	475 482	497 614
Rémunération du dépositaire	83 909	87 814
Commission de distribution	83 909	87 814
Total	<u>643 300</u>	<u>673 242</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2013, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2012

Montant	429 920 146
Nombre de titres	4 364 226
Nombre d'actionnaires	4 653

Souscriptions réalisées

Montant	253 566 114
Nombre de titres émis	2 574 014
Nombre d'actionnaires nouveaux	709

Rachats effectués

Montant	(274 395 658)
Nombre de titres rachetés	(2 785 460)
Nombre d'actionnaires sortants	(824)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(429 866)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	204 867
Régularisation des sommes non distribuables	21 713

Capital au 31-12-2013

Montant	408 887 316
Nombre de titres	4 152 780
Nombre d'actionnaires	4 538

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 Décembre 2013

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Décembre 2013 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Décembre 2013, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 374 649 Dinars et un déficit net de la période de <10 706> Dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, 23 Janvier 2014

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
Arrêté au 31/12/2013 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2013	31/12/2012
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 077 321,424	1 156 096,384
	a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		410 028,048	463 433,716
	b- Obligations et valeurs assimilées		667 293,376	629 968,338
	c- Autres valeurs		0,000	62 694,330
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	297 207,050	359 548,803
	a- Placements monétaires		147 582,024	296 306,463
	b- Disponibilités		149 625,026	63 242,340
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		120,986	0,000
	TOTAL ACTIF		1 374 649,460	1 515 645,187
	<u>PASSIF</u>		17 123,874	23 772,736
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	3 786,571	4 300,438
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	13 337,303	19 472,298
	<u>ACTIF NET</u>		1 357 525,586	1 491 872,451
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	1 340 997,638	1 477 513,886
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	16 527,948	14 358,565
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1,819	10,116
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		16 526,129	14 348,449
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 374 649,460	1 515 645,187

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2013 en (DT)

Libellé	Note	Période	Période	Période	Période
		du 01/10/2013 au 31/12/2013	du 01/01/2013 au 31/12/2013	du 01/10/2012 au 31/12/2012	du 01/01/2012 au 31/12/2012
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>8 393,047</u>	<u>46 530,014</u>	<u>8 483,208</u>	<u>52 082,953</u>
Dividendes		0,000	15 862,500	0,000	18 102,487
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 393,047	30 667,514	8 483,208	33 980,466
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>1 250,124</u>	<u>5 255,986</u>	<u>2 472,937</u>	<u>9 814,895</u>
Total des revenus des placements		<u>9 643,171</u>	<u>51 786,000</u>	<u>10 956,145</u>	<u>61 897,848</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.8	<u>-3 107,065</u>	<u>-13 096,512</u>	<u>-4 302,638</u>	<u>-18 321,155</u>
Revenu net des placements		<u>6 536,106</u>	<u>38 689,488</u>	<u>6 653,507</u>	<u>43 576,693</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.9	-5 241,475	-21 279,750	-5 970,383	-24 128,829
Résultat d'exploitation		<u>1 294,631</u>	<u>17 409,738</u>	<u>683,124</u>	<u>19 447,864</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		0,000	-883,609	-5 827,046	-5 099,415
Sommes distribuables de la période		<u>1 294,631</u>	<u>16 526,129</u>	<u>-5 143,922</u>	<u>14 348,449</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		0,000	883,609	5 827,046	5 099,415
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		4 048,737	-37 973,727	-55 246,365	-156 262,112
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-15 067,278	22 972,487	-3 398,940	120 342,003
<u>Frais de négociation</u>		-982,281	-2 472,194	-767,307	-2 376,133
Résultat net de la période		<u>-10 706,191</u>	<u>-63,696</u>	<u>-58 729,488</u>	<u>-18 848,378</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2013 en (DT)

Libellé	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période du 01/10/2012 au 31/12/2012	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-10 706,191</u>	<u>-63,696</u>	<u>-58 729,488</u>	<u>-18 848,378</u>
a- Résultat d'exploitation	1 294,631	17 409,738	683,124	19 447,864
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 048,737	-37 973,727	-55 246,365	-156 262,112
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-15 067,278	22 972,487	-3 398,940	120 342,003
d- Frais de négociation	-982,281	-2 472,194	-767,307	-2 376,133
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-13 959,976</u>	<u>0,000</u>	<u>-24 759,270</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>0,000</u>	<u>-120 323,193</u>	<u>-616 186,276</u>	<u>-507 286,252</u>
a- Souscriptions	0,000	0,000	0,000	122 454,062
- Capital	0,000	0,000	0,000	118 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000	0,000	2 337,659
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000	0,000	1 216,403
b- Rachats	0,000	120 323,193	616 186,276	629 740,314
- Capital	0,000	119 600,000	613 400,000	626 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	-557,186	-3 044,910	-2 796,207
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	1 280,379	5 831,186	5 936,521
VARIATION DE L'ACTIF NET	-10 706,191	-134 346,865	-674 915,764	-550 893,900
<u>a- En début de période</u>	1 368 231,777	1 491 872,451	2 166 788,215	2 042 766,351
<u>b- En fin de période</u>	1 357 525,586	1 357 525,586	1 491 872,451	1 491 872,451
<u>a- En début de période</u>	13 790	14 986	21 120	20 063
<u>b- En fin de période</u>	13 790	13 790	14 986	14 986
VALEUR LIQUIDATIVE	98,442	98,442	99,551	99,551
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-3,11%	-0,15%	-11,80%	-1,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-2013

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI-UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2013, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2013 d'actions et de valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% l'Actif
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>		<u>375 825,756</u>	<u>410 028,048</u>	<u>29,83%</u>
ARTES	4 000	24 768,720	25 792,000	1,88%
ATTIJARI BANK	3 500	60 975,342	56 868,000	4,14%
BIAT	758	40 387,001	45 631,600	3,32%
BT	5 000	32 651,477	45 985,000	3,35%
CARTHAGECEMENT	12 000	43 335,000	39 948,000	2,91%
MONOPRIX	2 225	31 652,510	52 236,325	3,80%
SFBT	3 170	43 017,350	42 138,810	3,07%
SOTRAPIL	2 322	21 752,900	21 524,940	1,57%
SOTUVER	3 700	25 469,000	24 434,800	1,78%
TLS	1 750	36 150,000	36 750,000	2,67%
TPR	4 393	15 666,456	18 718,573	1,36%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>535 823,326</u>	<u>547 271,347</u>	<u>39,81%</u>
ATBSUB09 LIGA1	1 000	60 000,000	61 494,944	4,47%
ATL2009/3	1 000	20 000,000	20 004,493	1,46%
ATTIJARI LEASE 20	1 100	110 000,000	110 675,069	8,05%
BHSUB07	200	4 035,326	4 047,885	0,29%
BNASUB09	1 700	124 644,000	128 612,392	9,36%
BTK09 CAT(A)	1 000	57 144,000	59 090,678	4,30%
CIL2013/1-A 7%	400	40 000,000	40 159,562	2,92%
SIHM 2008	1 000	40 000,000	40 622,817	2,96%
UBCI 2013	800	80 000,000	82 563,507	6,01%
<u>Obligations Etat</u>		<u>118 120,000</u>	<u>120 022,029</u>	<u>8,73%</u>
BTA022015	20	20 000,000	21 003,399	1,53%
BTA102015	100	98 120,000	99 018,630	7,20%
TOTAL		1 029 769,082	1 077 321,424	78,37%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/10/2012 au 31/12/2012
<u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 581,316	3 822,552
Revenus des obligations privées	6 811,731	4 660,656
TOTAL	8 393,047	8 483,208

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 359 548,803 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2013	31/12/2012
Placements monétaires	(1)	147 582,024	296 306,463
Disponibilités		149 625,026	63 242,340
Total		297 207,050	359 548,803

(1) Placements monétaires :

Désignation	Date d'Acqui.	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2013	% l'Actif
BTCT BTCT 25-03-14 52S	12/03/2013	150	143 664,400	147 582,024	10,74%
TOTAL			143 664,400	147 582,024	10,74%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/10/2012 au 31/12/2012
Intérêts des bons de trésor	1 250,124	2 472,937
TOTAL	1 250,124	2 472,937

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libelle	31/12/2013	31/12/2012
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	0,000
	Dividendes à recevoir	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288
AC 4	Autres Actifs	120,986	0,000
	RS sur BTA	120,986	0,000

3.4 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2013	31/12/2012
PA 1	Opérateurs créditeurs	3 786,571	4 300,438
	Frais de gestionnaire	145,704	645,397
	Frais de dépositaire	706,743	476,973
	Frais de distributeur	2 934,124	3 178,068

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2013	31/12/2012
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>13 337,303</u>	<u>19 472,298</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	0,000
	Redevance CMF	115,638	146,478
	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	0,000	0,000
	Charges payées sur exercice en cours	13 221,665	19 325,820

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2012</u>	
* Montant en nominal	1 498 600
* Nombre de titres	14 986
* Nombre d'actionnaires	14
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	119 600
* Nombre de titres rachetés	1 196
<u>Capital au 31/12/2013</u>	
* Montant en nominal	1 379 000
* Nombre de titres	13 790
* Nombre d'actionnaires	11

La variation de l'actif net de la période allant du 31/12/2012 au 31/12/2013 s'élève à (134 346,865) dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31/12/2013 est de 13 790 contre 14 986 au 31/12/2012.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2012</u>	<u>1 477 513,886</u>	<u>1 477 513,886</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-119 600,000</u>	<u>-119 600,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-16 916,248</u>	<u>-388,300</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de nég.	-17 473,434	-17 473,434
- Régularisation sommes non distribuables de la période	557,186	557,186
- Sommes distribuables de la période		16 527,948
<u>Capital fin de période au 31/12/2013</u>	<u>1 340 997,638</u>	<u>1 357 525,586</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2013 s'élèvent à 16 527,948 DT contre 14 358,565 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Somme distribuables exercices antérieurs	1,819	10,116
Somme distribuables de l'exercice en cours	16 526,129	14 348,449
Total	16 527,948	14 358,565

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libelle	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/10/2012 au 31/12/2012
CH 1 Charges de gestion des placements	3 107,065	4 302,638
Rémunération du gestionnaire	466,062	645,397
Rémunération du dépositaire	345,235	478,073
Rémunération du distributeur	2 295,768	3 179,168

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,2% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

Libelle	Période du 01/10/2013 au 31/12/2013	Période du 01/10/2012 au 31/12/2012
CH 2 Autres charges	5 241,475	5 970,383
Redevance CMF	345,235	478,073
Services bancaires et assimilés	0,000	37,659
Charges diverses	0,000	0,006
Impôts, taxes et versements assimilés	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	4 896,240	5 454,645